

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 6 décembre 2014

Présidence de M. Sébastien Rod

La séance est convoquée à 15h30 et débute à 15h45 suite au retard pris par le film projeté en préambule de notre séance.

Y compris le Président, 66 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Prune Aguet, Sylvia Blanc, Françoise Gretillat, Myriam Vaucher
MM. Alain Aebi, Patrick Aeby, Roland Dumas, Crescenzo Gelormini, Jean-Daniel Jayet, Sylvain Krayenbühl, Jean-Samuel Leuba, Philippe Martin, Félix Paschoud, Patrick-Olivier Rosselet, Dominique Roulet, Thomas Siegrist, Rémy Sulzer

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Le **Président** signale qu'au point 6 de l'ordre du jour, il s'agit du préavis municipal n°1208/2014 et non pas du n°1207/2014

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Les résultats des votations fédérales du 30 novembre 2014 pour la Commune de Lutry sont les suivants :

Forfaits fiscaux : rejeté à 76.70% (Canton 68.60%)

Ecopop : rejeté à 87.90% (Canton 82.70%)

Initiative sur l'or : rejeté à 87.50% (Canton 83.01%)

Participation : 61.21% (Canton 51.80%)

Deux jeunes citoyens de 18 ans sur les six que le bureau électoral avait convoqués, ont participé au dépouillement. Le but était de les sensibiliser à la vie civile de la Commune. A la suite du retour positif des jeunes présents, cette façon de procéder sera reconduite lors des votations du 8 mars.

Le **Président** remercie les membres du bureau électoral pour la qualité du travail fourni.

Concernant la Commission consultative des agrégations à la bourgeoisie, lors de la séance du 17 novembre 2014 la Municipalité a entériné la proposition du parti radical de Lutry de repourvoir le siège laissé vacant par Mme Nina Aeby par M. Philippe Martin.

3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

4. PREAVIS MUNICIPAL N° 1205/2014 CONCERNANT LE BUDGET 2015 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

M. Christophe Gessner attire l'attention sur quelques pages clés.

p. 8 les investissements prévus pour 2015 s'élèvent à plus de 18 millions.

p.119-120 l'autofinancement de la Bourse communale est de 2'107'000.- frs, le résultat financier est de -16'739'000.- frs après ces investissements importants.

p.111 évolution des réserves et provisions sachant que la plupart des investissements qui ont été décidés récemment, notamment le collège des Pâles, passe par l'utilisation des réserves existantes et des liquidités à disposition de la Bourse communale.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion sur le budget, qui est passé en revue chapitre par chapitre.

BOURSE COMMUNALE

p. 8 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Concernant les personnes morales qui ont quitté la Commune, **M. André Kudelski** souhaite savoir de quelles entreprises il s'agit et leur nombre. Il s'interroge si c'est un accident ou s'il s'agit d'une tendance plus générale. Sa deuxième question concerne les investissements, est-ce qu'il ne serait pas souhaitable au niveau des emprunts d'avoir un emprunt forward, qui commence à partir de 2016 pour profiter des taux d'intérêts bas qui existent aujourd'hui ?

M. Jacques-André Conne répond que le budget a été adapté à la réalité. Il n'y a pas de détails sur les entreprises qui ont quitté la Commune.

M. Christophe Gessner répond à la 2^{ème} question. La suggestion de M. Kudelski est en évaluation au niveau de la Municipalité et de la Commission des finances. Il s'agit de bien savoir quels sont ces investissements et à quel moment la sortie de fonds doit se réaliser. En fonction de ces critères, on pourra envisager des emprunts si besoin est.

M. André Kudelski remarque qu'aujourd'hui les taux sont historiquement bas, on peut faire un emprunt à 25 ans. Le coût est dérisoire par rapport aux économies que l'on pourra faire si les taux reviennent à 5%. C'est une question de gestion du risque. Concernant la 1^{ère} question, il a été informé d'une entreprise qui a quitté Lutry parce qu'elle a estimé que la façon dont elle était traitée n'était pas à la hauteur. Il veut savoir si c'est un cas isolé.

M. Jacques-André Conne apprend cela ce soir. Il voudrait savoir de quelle entreprise il s'agit.

p.16 PEREQUATION DIRECTE

M. Erich Kaiser lit que l'alimentation du fonds ne se fait plus par le versement de points d'impôts fixes mais selon les besoins. Il demande comment sont définis les besoins.

M. Thierry Buche remarque que dans la couche solidarité ne figure aucun versement d'un montant compensatoire pour Lutry.

M. Jacques-André Conne explique en réponse à ces deux questions que les besoins sont gérés par l'Etat de Vaud. Ils sont définis par 3 critères décrits en page 22 des comptes 2013. Pour Lutry il n'y a rien, car c'est versé aux communes financièrement faibles.

p.16 REFORME POLICIERE VAUDOISE

M. Thierry Buche trouve excessif le montant de 981'000.-frs que Lutry doit verser à l'Etat de Vaud par le biais d'une couche péréquative supplémentaire. On pourrait manifester au Canton le mécontentement de cette manière de procéder qui ne correspond pas du tout aux promesses faites par l'Etat.

M. Charles Monod souligne que l'Union des communes vaudoises a travaillé dans ce sens là. On est passé de 1.57 pts d'impôts communal à 1.36 pts. Ecrire à l'Etat de Vaud ne changera pas grand chose. Toutes les communes y compris celles qui n'ont pas leur organisation policière locale financent également ce 1.36 pts.

M. André Kudelski se joint à la protestation, mais en s'exprimant d'une manière un peu différente, ce n'est pas aux communes de supporter le déficit supplémentaire.

M. Thierry Buche remarque qu'on pourrait amender ce montant de 981'000.-frs compte tenu du budget excédentaire présenté par le Conseil d'Etat.

M. Christophe Gessner partage le mécontentement de MM Kudelski et Buche. Mais il remarque que sur le protocole d'accord de l'époque figure cette couche péréquative supplémentaire et elle avait été acceptée par l'Union des communes vaudoises. C'est celle-ci qui représente la Commune et qui fait le travail de négociation.

M. Christian van Singer rappelle qu'à l'époque où ce protocole d'accord avait été signé, la Commune de Lutry n'avait pas protesté. Il trouve bizarre qu'au moment où il y a un changement au Département, il y ait une baisse par rapport aux années précédentes.

M. Thierry Buche précise que dans le protocole figurent des accords de principe sans qu'il y ait de chiffres. Il observe qu'il y a une quinzaine d'années, la part du budget communal qui était reversée au titre des différents protocoles de solidarité représentait 35% du budget et qu'actuellement 62% de ce budget est redistribué au Canton ou à des associations de communes.

Il informe qu'il émettra un vœu au point 10 de l'ordre du jour.

Mme Monique Weber signale qu'il y a des négociations entre le Conseil d'Etat et l'Union des communes vaudoises. Si la Commune de Lutry proteste par rapport à la réforme policière, cela peut donner l'impression qu'elle ne fait pas confiance à l'UCV.

M. Jacques-André Conne souligne que l'accord de la réforme policière en 2012 a été conclu et qu'on ne peut pas se désengager. Des nouvelles décisions sont en discussion.

p. 14 BIENS, SERVICES, MARCHANDISES

M. Erich Kaiser est aussi mécontent avec le Canton. Il trouve énorme l'augmentation des dépenses pour les transports scolaires. Ceci représente 2'000.- frs par élève ou 3'000.- frs par élève transporté. Il faudrait revoir ces transports.

M. André Kudelski s'interroge s'il n'y a pas l'obligation de faire un appel d'offres du moment que l'augmentation est si importante sachant que l'on est soumis à la loi des marchés publics.

M. Claude Weber ne comprend pas pourquoi M. Kaiser est mécontent avec le Canton concernant le transport car celui-ci dépend de la Commune.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : les transports scolaires font l'objet d'un mandat qui a été attribué selon la loi sur les marchés publics. Le prestataire de services avait fait par le passé une seule augmentation. Il y a deux phénomènes. D'un côté l'augmentation des prestations du mandataire conformes au contrat et d'un autre côté l'augmentation du nombre d'élèves, car on rapatrie des élèves de Pully. La Commune est assez rigoureuse avec les élèves qui peuvent utiliser le transport scolaire. Le critère est de deux kilomètres, des fois on descend en dessous pour une question de dangerosité ou de topographie du terrain.

M. Raymond Sudan a remarqué que les bus circulent presque vides. Il y a un problème au niveau des heures de ramassages.

M. Christophe Gessner confirme qu'il y a un lien financier avec le Canton qui est le suivant : l'augmentation du coût du transport des élèves, comme prévu dans le budget, est rétrocédé via la péréquation à hauteur de 60 ou 70%. En ce qui concerne la planification du ramassage, la Municipalité a décidé de mandater une entreprise qui s'occupe de la

planification du parcours afin d'optimiser le circuit, mais c'est très compliqué. La création des pavillons à la Croix et la rénovation du collège des Pâles, génère des déplacements importants.

Mme Claire Glauser répond à M. Sudan que certains bus doivent circuler vides quand ils vont chercher les élèves. C'est très difficile de faire une planification avec les collèges décentrés. Pour cette raison la Municipalité a mandaté une entreprise spécialisée.

p. 46 COTISATION MONTREUX-VEVEY LAVAUX TOURISME

M. André Kudelski veut savoir quel est le montant total de cet organisme, quelle est son évolution et quelle est la part de la Commune de Lutry.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : le budget s'élève à 6 millions de frs. Un montant de 2'700'000.- frs (45%) est financé par les communes. Les communes de la Riviera financent 82%. La Commune de Villeneuve est à part et finance pour 88'000.- frs (3%). Les communes de Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Lutry, Puidoux, Rivaz et Saint Saphorin versent 410'159.- frs (15%). Pour Lutry, c'est 149'000.- frs.

p. 47 CGN-DON POUR SAUVEGARDE BATEAUX VAPEUR DU LEMAN

M. Thierry Buche constate avec satisfaction que le vœu de soutenir les bateaux à vapeur perdure dans le temps.

p. 48 PLACE DE SPORTS SIGNAL-BOCHAT-ENTRETIEN COURANT

M. Gérard Rohrbach demande pourquoi la Municipalité remplace cette piste. Il l'utilise régulièrement et trouve que c'est agréable de marcher sur cette piste.

Mme Aude Savoy répond que cette piste nécessite une réfection, car le revêtement en tartan s'abîme. La piste n'est pas utilisée pour son objectif premier qui était de courir. Le but est de la transformer en un cheminement piétonnier.

p. 48 PLAGE DE LUTRY-HONORAIRES SURVEILLANCE

M. Denis Aguet est effrayé par les chiffres.

M. Charles Monod répond qu'il s'agit d'un budget. La surveillance de la plage est très dépendante de l'utilisation de la plage. Il rappelle que quand la pétition est arrivée, il n'y a pas eu beaucoup de conseillers qui ont protesté.

p. 64 HOTEL-RESTAURANT « LE RIVAGE »

M. André Kudelski demande quel est la raison de la baisse du loyer.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que le loyer avait été fixé en 1999. Le souci de la Municipalité est d'avoir un loyer qui corresponde à la réalité. Par transparence comptable, elle a demandé à un spécialiste de faire une évaluation pour fixer un loyer qui corresponde à un loyer du marché et du moment en termes d'hôtellerie et restauration.

p. 90 TRAITEMENTS CANTINE SCOLAIRE

M. André Kudelski souhaite connaître l'évolution du nombre de repas servis avant et après l'augmentation et explorer la piste suivante : si avec des prix plus bas, le coût des transports scolaires pourraient diminuer.

Mme Claire Glauser répond qu'il y a eu une augmentation régulière du nombre d'élèves qui fréquentent la cantine. Actuellement, il y a deux cantines une à la Croix et l'autre à Corsy avec une soixantaine d'enfants dans chaque structure. La Municipalité a ouvert une salle de pique-nique qui est fréquentée par une vingtaine d'enfants. Le prix du repas est calculé en fonction des salaires des parents. Dans le prix du repas est calculé la surveillance et le transport.

M. André Kudelski remercie Mme Glauser pour sa réponse. La question était plutôt de savoir si en optimisant le prix du repas l'ensemble de la facture pouvait arriver à baisser.

Mme Claire Glauser précise que si le prix du repas baisse et le nombre d'élèves augmente, il n'y aura pas de place pour les accueillir.

M. Christophe Gessner signale qu'actuellement il y a deux cantines pour 5 ou 6 collèges qui envoient les élèves dans ces structures ce qui implique des déplacements. Il y aura une troisième cantine au collège des Pâles, les déplacements pourront ainsi être optimisés.

p. 93 TRANSPORTS DES ELEVES

M. Pierre Bonjour émet le vœu que la Municipalité fasse tout le possible pour maximiser la rationalité de ces transports et obtenir des frais plus faibles. Il se réserve la possibilité de faire un vœu à la fin de la séance pour ce qui concerne le plus long terme.

p. 114 OUTIL DE GESTION DES SEANCES DE MUNICIPALITE

M. Denis Richter désire savoir quel est cet outil de coordination et communication des séances de la Municipalité.

M. Charles Monod explique que cet outil permet de préparer les séances de Municipalité, de partager des documents qui ne devront plus être imprimés. Il permet aussi de suivre les décisions qui sont prises et de savoir quels sont les effets d'une décision.

p. 115 AGRANDISSEMENT DE L'ARRET DE BUS SCOLAIRE AU COLLEGE DE LA CROIX

M. Pierre Bonjour pense que cette opération n'est pas utile à long terme. Il faudrait la supprimer ou que la Municipalité présente un préavis. Il dépose l'**amendement** suivant : « l'investissement de 300'000.- frs pour l'agrandissement de l'arrêt de bus au collège de la Croix est supprimé ».

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que par rapport à la grandeur du collège, il s'agit d'un petit investissement. Il y a la problématique d'accumulation de bus dans l'arrêt de bus du collège. A titre provisoire, on a mis l'arrêt à la petite place de la Croix TL. Il y a un problème de sécurité, car il faut traverser une route. La situation n'est pas satisfaisante.

M. Pierre Bonjour maintient son amendement.

p.116 AMENAGEMENT D'UNE PLACE D'ENTRAINEMENT PHYSIQUE DANS LE PARC CASIMIR REYMOND

M. Patrick Sutter s'interroge si cette place d'entraînement physique correspond à une demande.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : la réflexion qui a été faite au sein des services communaux c'est de soumettre à l'approbation du Conseil l'aménagement d'une place ludique pour tous les citoyens. Il s'agit de promouvoir l'activité physique et d'offrir aux personnes du troisième âge la possibilité de faire quelques exercices physiques.

M. Claude Weber rappelle que le parc avait été légué à la Commune à la mort de M. Reymond. Il y avait comme clause que ce soit inconstructible et que ce soit une place de jeux. Il demande si le projet de la Municipalité entre dans les souhaits de M. Reymond.

Mme Aude Savoy répond que la Municipalité va vérifier la compatibilité. La place sera très arborisée et les engins seront petits.

M. Thierry Buche demande si les aménagements doivent passer par une enquête publique.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : il n'y a pas d'enquête publique, car les aménagements sont plus petits qu'une place de jeux et il n'y a pas de constructions.

SERVICES INDUSTRIELS

Le Président ouvre la discussion sur le budget qui est passé en revue chapitre par chapitre. La parole n'étant pas demandé, la discussion est close.

Le Président ouvre une discussion générale sur le budget de la Bourse communale et des Services industriels.

M. Jean-Pierre Favre demande quelle est l'évolution de la grue du port, car il ne la trouve pas dans le budget.

M. Christophe Gessner informe qu'à la page 83 figurent 37'000.- frs pour le poste « entretien courant port et ouvrages portuaires ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Votation de l'amendement de M. Bonjour.

M. Thierry Buche a compris que M. Bonjour voulait transformer la dépense d'investissement ordinaire en un préavis municipal.

Le Président explique que la seule possibilité de M. Bonjour est de demander la suppression de cette dépense.

M. Christophe Gessner souligne que si le budget est modifié à la demande de M. Bonjour, 300'000.- frs des crédits d'investissements ordinaires sortent du budget et de ce fait, au niveau des conclusions, les crédits d'investissements sont diminués d'autant. Pour les investissements futurs, la Municipalité devra préparer un préavis sur lequel le Conseil communal se prononcera.

M. Denis Richter demande la possibilité de débattre sur ce sujet.

Mme Christiane Jost voit une urgence dans l'aménagement de cet arrêt de bus.

M. Denis Richter demande si le bus ne devrait pas renoncer à monter la route du Miroir.

M. Raymond Sudan estime qu'il faut faire une réflexion globale.

M. Patrick Sutter est d'accord de faire une réflexion globale, mais celle-ci prendra beaucoup de temps et la décision sera prise dans plusieurs années. C'est urgent de régler la circulation et le parage des bus scolaires. On ne peut pas se permettre d'avoir un accident.

M. Christian van Singer est d'accord qu'il faut éviter un accident. Peut-être qu'il faut mettre un patrouilleur pour aider à traverser la route. Il s'étonne que la Municipalité arrive sans un préavis.

M. Thierry Buche pense qu'entreprendre une réflexion globale prendra beaucoup de temps. Pour la prochaine séance du Conseil, on pourrait inclure un préavis municipal pour ce réaménagement et cette réalisation pourrait se faire rapidement.

M. Pierre Bonjour remarque que peut-être dans deux ou trois ans on aura moins besoin des bus scolaires.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli constate que le débat a lieu maintenant. Il précise que la place de la Croix TL est du domaine public cantonal et qu'elle n'appartient pas à la Commune. Ceci implique un certain nombre d'intervenants privés, propriétaires et l'Etat de Vaud détenteur du domaine public sur lequel se situent les arrêts de bus des lignes TL. Il y a très peu de souplesse de la part des TL. Il pense qu'une infrastructure comme le collège de la Croix doit avoir un arrêt scolaire. Il s'agit d'un crédit d'investissement ordinaire simplement parce qu'on adapte une structure existante, on l'agrandit pour pouvoir mettre plus de bus. L'enquête publique a déjà eu lieu et il n'y a pas eu d'oppositions. Il demande de refuser l'amendement.

On vote l'amendement de M. Pierre Bonjour. Il est refusé (7 voix pour et 5 abstentions).

Le budget est soumis au vote du Conseil. Il est adopté (2 abstentions), à savoir :

Approuver le budget 2015 comme suit :

1. Le budget 2015 de la Bourse communale

- Revenus de fonctionnement		CHF 68'052'000.-
- Charges de fonctionnement	CHF 65'655'000.-	
- Attribution à des comptes d'amortissements	CHF 1'633'000.-	
- Attribution à des comptes de réserves	CHF 373'000.-	
- Imputations internes	CHF 139'000.-	CHF 139'000.-
- Résultat - Excédent de dépenses	CHF 391'000.-	
	<hr/>	<hr/>
Sommes égales	CHF 68'191'000.-	CHF 68'191'000.-

2. Le budget 2015 des Services industriels

<i>Revenus de fonctionnement</i>		
- Service des Eaux		CHF 3'014'000.-
- Service de l'Electricité		CHF 8'363'000.-
- Service du Gaz		CHF 846'000.-
<i>Charges de fonctionnement</i>		
- Service des Eaux	CHF 2'481'000.-	
- Service de l'Electricité	CHF 7'032'000.-	
- Service du Gaz	CHF 779'000.-	
Total comptes de fonctionnement	CHF 10'292'000.-	CHF 12'223'000.-
Attribution et prélèvement à des comptes		
- d'amortissements	CHF 1'454'000.-	
- de réserves	CHF 477'000.-	CHF 0.-
Total charges et revenus	CHF 12'223'000.-	CHF 12'223'000.-
Imputations internes		
Administration des S.I.	CHF 3'100'000.-	CHF 3'100'000.-
Sommes égales	CHF 15'323'000.-	CHF 15'323'000.-

3. accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires:

de la Bourse communale de CHF 1'338'000.-

4. accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2015) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

de l'Épuration des Eaux	CHF 750'000.-
du Service des Eaux	CHF 1'351'000.-
du Service de l'Électricité	CHF 514'000.-
de l'Éclairage public	CHF 140'000.-
du Service du Gaz	CHF 100'000.-

5. PREAVIS MUNICIPAL No 1206/2014 CONCERNANT LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2014 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, résume trois chiffres. Pour les comptes de fonctionnement, les dépenses supplémentaires ont été de 947'000.- frs pour la bourse communale et de 0.- frs pour les Services industriels. Les dépenses supplémentaires dans les comptes d'investissements de la bourse communale s'élèvent à 225'000.- frs

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Gaston Asper remarque qu'à la page 6 « CGN - don pour la sauvegarde des bateaux » on passe de 1'000.- frs au budget à 10'000.- frs selon le vœu du Conseil. Ceci représente une augmentation de 9'000.- frs et non pas de 10'000.- frs.

M. Jacques-André Conne explique que l'on a déjà dépensé 1'000.- frs, si on ajoute 10'000.- frs ceci représente 11'000.- frs.

M. Claude Weber, revendiquant la moitié de la paternité de l'amendement, rappelle que la Municipalité avait demandé de ne pas modifier le budget 2014, car c'était compliqué. S'il y avait 1'000.- frs et que 10'000.- frs ont été ajoutés, ceci fait 11'000.- frs versés.

M. André Kudelski constate en regardant l'ensemble des dépassements qu'ils ont augmenté de deux fois par rapport à l'année passée. Il demande s'il y a une enveloppe indicative à partir de laquelle la Municipalité devrait revenir vers le Conseil pour avertir du dépassement. Ce qui l'intéresse c'est l'enveloppe globale.

M. Christophe Gessner répond qu'il y a une limite. Il n'a pas les chiffres en tête. Il s'agit de dépenses prévues dans le budget 2014 et le montant alloué était insuffisant. La Municipalité est suffisamment avertie. Quand les dépenses supplémentaires, urgentes, nécessaires et indispensables excèdent un certain montant, que ce soit en déséquilibre par rapport à la totalité du budget, elle reviendra au Conseil avec une certaine information.

M. Gaston Asper informe que le Règlement sur la comptabilité des communes à l'article 16 indique que « lorsque un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil général, respectivement Conseil communal par voie de communication écrite et doit être soumis à son approbation dans les meilleurs délais ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées (une abstention), à savoir :

d'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2014 de la Bourse communale et des Services industriels, soit :

BOURSE COMMUNALE

1. Comptes de fonctionnement budgétaire	CHF.	947'000. –
2. Comptes d'investissement du bilan	CHF.	225'000. –

SERVICES INDUSTRIELS

1. Comptes de fonctionnement budgétaire	CHF.	-.-
------------------------------------------------	-------------	------------

6. PREAVIS MUNICIPAL No 1208/2014 CONCERNANT LE CREDIT D'ETUDE POUR LE PARKING DES JARDINS DU CHATEAU

Au pupitre **M. André Liechti**, président de la commission, résume son rapport. La commission est convaincue de la nécessité d'un nouveau parking et de sa localisation. La mise en service du parking est prévue pour l'été 2020. La commission souhaite, dans la mesure du possible, que la durée soit raccourcie.

La commission propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Nicole Dentan-Grange remarque que le président de la commission a évoqué la possibilité d'agrandissement du parking. Pourquoi ne pas le faire directement plus grand ?

M. André Liechti répond que les contraintes imposées en particulier par le Canton limitent le nombre de places qui peuvent être créés.

M. Erich Kaiser estime que le préavis va trop loin dans la suppression compensatoire des places de parc. Le futur parking aura 211 places. Le préavis prévoit la suppression de 108 places fixes et si on ajoute la suppression des 13 places de la route de Vevey selon le vœu de M. Claude Weber, ils restent 90 places pour un coût de 11'300'000.- frs. Le coût de la place est de plus de 125'000.- frs. On veut renoncer à l'ouverture de surfaces de délestage (125 places) et si on supprime les places de la gare (39), la suppression nette de places est de 74.

Il demande à la Municipalité de lui confirmer qu'il n'y a aucun engagement pour supprimer un minimum de places envers le Canton ou le PALM. S'il y a un engagement, il veut que la Municipalité communique le nombre de places à supprimer.

M. André Kudelski pense qu'il n'est pas adéquat de réserver une partie du parking aux habitants du bourg lorsque l'ensemble de contribuables vont financer un tel parking. Il émet deux vœux :

Vœu 1 - ouvrir la zone réservée à l'ensemble des habitants de Lutry.

Vœu 2 - agrandir proportionnellement cette zone en ouvrant une seconde zone dans le nouveau parking, de tel façon que l'ensemble des citoyens de Lutry ne soit pas défavorisé par celui-ci.

M. Denis Richter n'est pas d'accord avec M. Kaiser. Ce projet va améliorer les espaces publics en éliminant le maximum de places de parc. Il demande si des jardins familiaux occuperont la surface du parking.

Mme Aude Savoy répond que pour pouvoir faire ce projet de parking, il a fallu avoir des discussions avec l'Etat en amont. Il s'agit d'un périmètre dans lequel on ne peut pas construire de places de parc supplémentaires sans les compenser par la suppression de places

de parc correspondantes. La Municipalité a fait un scénario avec un parking d'environ 200 places et la suppression d'une centaine. Il y a une soupape qui permet de justifier la construction d'un parking supplémentaire avec la réservation de places pour les habitants du bourg (222 places). La Municipalité sait déjà que cette gestion de stationnement va favoriser les commerçants avec des places de courte durée et les personnes qui ont payé des créances compensatoires quand ils ont créé des appartements et qui n'ont pas de place de parc. Elle répond à M. Richter qu'on va remettre des jardins familiaux, mais pour l'instant il n'y a pas plus d'informations.

M. Claude Manoli est d'accord avec M. Kaiser. Si finalement il y a 90 places, pourquoi ne pas les placer en surface et l'on ne dépensera pas 11'000'000.- frs.

M. Christian van Singer signale que les problèmes se posent surtout quand il fait beau en été et par rapport à la plage. Il ne voit pas comment le parking peut résoudre ces problèmes. Le fait d'avoir des places en souterrain et de pouvoir libérer des surfaces, améliore la qualité de vie à Lutry. Le fait de réserver des places pour les habitants du bourg est normal. Fermer les surfaces de délestage le laisse un peu songeur, car elles sont très utilisées quand il y a des manifestations.

M. Gérald Rohrbach se demande ce que doivent faire les personnes habitant en haut si les places sont réservés pour les habitants d'en bas.

M. Pascal Métraux pense qu'il faut garder des places dans le bourg.

M. Claude Weber estime que le problème des habitants du bourg est plus grand, car ils ne peuvent pas parquer où ils habitent.

Il répond à M. Kaiser qu'il avait fait un postulat et non pas un vœu qui avait été accepté par la majorité du Conseil. La Municipalité devra répondre.

M. Axel Kuonen demande quels sont les critères donnés par le Canton pour déterminer le nombre de places à disposition.

Réponses de **Mme Aude Savoy** : c'est difficile de mettre des voitures en surface car c'est le périmètre de Sauvez Lavaux. La Municipalité a opté pour un parking entièrement souterrain pour pouvoir répondre aux différentes exigences liées à l'aménagement du territoire.

Concernant les problèmes de la plage et d'ouverture de surfaces de délestage, ce parking apportera des places de parc supplémentaires.

On ne peut pas dimensionner un parking pour des demandes qui correspondent à un pic.

Ce n'est pas le Canton qui dicte le nombre de places. Les besoins ont été estimés suite à l'étude réalisée par Transitec.

S'agissant des commerçants, les 43 places à côté du débarcadère vont être supprimées. Une compensation pourrait se faire avec la dalle supérieure de l'étage de la Possession. Actuellement, elle est ouverte aux abonnements inter parking. Il y aurait 70 places qui offriraient la possibilité de stationner pour aller aux commerces.

Il n'est pas prévu de supprimer les places de parc de courte durée qui sont dans le bourg.

La Municipalité répondra au postulat de M. Weber le moment venu.

Mme Marie-Claude Rossi demande si la Municipalité a une marge de manœuvre dans les parkings de délestage.

Mme Aude Savoy ne peut pas encore dire comment on va mettre ce scénario en scène. La Municipalité tiendra compte des intérêts des habitants du bourg et des personnes qui viennent à Lutry.

M. Pierre Bonjour pense qu'il faut faire une étude complète du périmètre en parallèle avec les études du parking des Jardins du Château. Il faut définir les besoins de parcage, la population résidente, les commerces et entreprises. Les normes de l'Union suisse des professionnels de la route donnent des critères.

Mme Nicole Dentan-Grange veut savoir si l'éventuel futur collège du Grand-Pont aura des places en souterrain. Si le parcage est supprimé dans la cour, ceci poserait un problème lors des manifestations.

Mme Aude Savoy répond qu'il y aura un parking souterrain pour reprendre la capacité du parking de la Combe.

M. Philippe Pilet se fait le porte parole des habitants du bourg. Il y a urgence. Ce parking correspond à un besoin et à une attente des habitants du bourg. Il encourage le Conseil à soutenir ce préavis.

M. Philippe Mingard rejoint M. Pilet. Le préavis est très bien réalisé. Il y a tous les éléments pour dimensionner le parking. On pourra garantir des places aux habitants du bourg qui pourraient les sous-louer pendant la journée. Il serait souhaitable d'avoir une période d'essai avant de supprimer les places de parc. Il invite le Conseil à voter ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées (6 abstentions), à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à engager les études pour le parking des Jardins du Château ;
2. d'accorder les crédits nécessaires à ces études, soit la somme de Fr. 194'000.- ;
3. d'admettre le mode de financement proposé.

7. DETERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL SUR LE NOMBRE DES CONSEILLERS COMMUNAUX ET MUNICIPAUX A ELIRE POUR LA PROCHAINE LEGISLATURE

Le Président explique que le Conseil communal doit se prononcer sur le nombre des Conseillers communaux et municipaux à réélire en 2016. Il informe que sur la base du recensement au 31.12.2012 attribuant 9'462 habitants à notre Commune nous ne pourrions qu'abaisser le nombre de Conseillers à 50 tout en gardant en mémoire qu'une fois la barre des 10'000 habitants franchie nous devrions en garder au minimum 70 pour un maximum de 100. Il précise que tant la Municipalité que les chefs de groupe proposent le statu quo soit 85 Conseillers communaux et 5 Conseillers municipaux.

A ce stade, **M. Denis Aguet**, demande une suspension de séance car il ne lui était pas apparu clairement que les Communes dépassant 10'000 habitants pouvaient élire 70 Conseillers communaux au minimum.

Après cette suspension de séance, **le Président** ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

On procède à la votation.

Le maintien du nombre de Conseillers communaux à 85 est accepté à l'unanimité.

Le maintien du nombre des Conseillers municipaux à 5 est accepté (2 abstentions).

8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° **583/2014** *séances du Conseil communal 2015 :*

16 mars - 4 mai - 22 juin - 5 octobre - 2 novembre - 5 décembre

N° 584/2014 *Commission d'agrégation à la bourgeoisie*

M. Jacques-André Conne informe qu'une épicerie avec une agence postale a été ouverte au début du mois de décembre dans le bâtiment que la Commune a acheté à la Croix. Elle occupe le rez-de-chaussée.

9. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

10. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

Mme Nicole Dentan-Grange remercie pour la diffusion du film avant la séance du Conseil. Elle regrette que les représentants de la finance et de l'économie ainsi que la justice n'aient pas été présents.

Il faudrait aussi sécuriser l'arrêt de bus scolaire de Savuit. Elle demande à la Municipalité une réflexion globale des arrêts de bus.

M. André Kudelski émet deux **vœux** concernant le préavis n°1208/2014

1 - ouvrir la zone réservée des parkings aux habitants de Lutry et prévoir un tarif préférentiel pour les habitants du bourg qui ont versé une contribution spécifique.

2 - augmenter la zone réservée aux habitants de Lutry dans les parkings de la zone concernée.

M. Pierre Bonjour émet le **vœu** suivant : on pourrait diminuer de moitié le trafic des bus scolaires si l'on admettait que la moitié des élèves en âge de se déplacer dans les bus TL puisse le faire avec une vraie ligne nord-sud. Actuellement, elle n'est pas vraiment performante.

M. Thierry Buche dépose le **vœu** suivant : que la Municipalité dans les termes qu'elle jugera opportuns et ceci sans ambiguïté, fasse part au Canton de la désapprobation et mécontentement de l'organe délibérant de Lutry sur tous les montants à charge des communes en regard avec un budget cantonal voté avec un bénéfice de 26 millions. Eu égard aussi aux efforts des contribuables vaudois pour rembourser la dette abyssale cantonale qui était de plus d'un milliard et qui aujourd'hui présente une fortune positive.

M. Fabrice Rod émet le **vœu** que la Municipalité achète de nouvelles décorations de Noël car celles qui sont utilisées actuellement sont vieillotées.

M. Claude Weber trouve qu'il y a un problème avec le vœu de M. Buche quand il demande à la Municipalité de s'exprimer au nom du corps délibérant. Il aimerait savoir ce que pense l'organe délibérant.

M. Michel Monod souligne qu'il s'agit du vœu d'un conseiller et que celui-ci n'engage que lui.

M. Jacques-André Conne confirme que la Municipalité n'acceptera pas ce vœu.

Il salue la présence de M. Chamorel qui a suivi les débats.

Il remercie les Conseillers communaux d'avoir adopté le budget et accepté le préavis du parking des Jardins du Château. Il remercie les présidents du Conseil MM Denis Richter et Sébastien Rod ainsi que la secrétaire. Il remercie les collègues de la Municipalité pour leur

assiduité aux séances et le sérieux de leur travail. Il remercie les chefs de service et leur demande de transmettre ses remerciements à l'ensemble du personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 18h34.

La prochaine séance est agendée au 16 mars 2015 à 20h00.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Rod

Pilar Brentini